



Compte rendu du CSAL-FS du 16 mai 2023

Stéphanie Dusart (Lille), Smail Barchiche et Matthieu Boulard (Lille) et Olivier Paulmier (Amiens) étaient présents en tant que représentants du personnel CGT.

L'instance s'est tenue en visio et audio, ce qui a permis à Mme Gestas, assistante sociale du Nord, de participer. Mr Wintrebert, ISST, était également présent.

Suite à la déclaration liminaire de la CGT, la direction souligne que la formation spécialisée doit effectivement permettre de faire progresser les conditions de vie au travail et que leur but est de travailler avec les représentants des personnels pour améliorer les choses.

Modalités d'installation de la FS

Le règlement intérieur doit bientôt aboutir et même si on ne l'a toujours pas cela ne nous empêche pas de nous réunir aujourd'hui. Le règlement est quasi prêt. Dans le décret, il y a des règles de fonctionnement.

Les changements sont :

- la fin de l'inter-directionnalité des instances mais la disi n'est pas concernée.
- nouveaux textes : décret csa du 20/11/2020 et une formation sera dispensée dessus (webinaire le 26/05 prochain) et 2 jours en présentiel organisés par l'Isst pour l'analyse de risques. Le décret de 1982 est maintenu pour la médecine du travail et le rôle des assistants de prévention. En plus, 2 autres jours de formation peuvent être effectués auprès d'un organisme agréé et pris en charge par l'administration.

Par contre la FS a toujours son budget (127 euros/ agent) seule la DGFIP a son budget autonome et les mêmes acteurs de prévention.

Élection du secrétaire : le secrétariat sera effectué par Laurence Duretete pour la direction.

Pour la CGT, Smail Barchiche est candidat pour être secrétaire. La cgt propose l'alternance avec FO au cours du mandat. Mr Wintrebert souligne que c'est possible, il faudra juste qu'il démissionne au bout d'un an et que le collègue de FO soit élu à sa place. Fo est d'accord avec cette solution.

Avancement des actions décidées aux précédents CHSCT-S

Amiens Fief :

Fiche F27 du 27.11.2014 : Il a été décidé de sécuriser le passage pour éviter toute chute mais de laisser en l'état étant donné le déménagement prévu prochainement. Le 14 décembre 2022, des poteaux ont été installés pour marquer un passage sur le chemin. Le chemin est correctement délimité. Pas d'autre action de prévue avant le déménagement.

La fiche est clôturée.

Fiche 139 (qualité du ménage à Fief) : Des agents de ménage malades n'ont pas été remplacés par la société ce qui nuit à la qualité du ménage. Depuis décembre, un nouvel agent d'ISS a été affecté en remplacement sur le site. Son arrivée s'est traduite par une amélioration de la qualité de la prestation sur le site, soulignée par plusieurs agents du bâtiment.

Fiche 169 : accès au site et manque d'entretien des pistes cyclables. Le problème a été soumis à la CCI d'Amiens et à Amiens métropole. Les crédits d'Amiens métropole sont prévus avant la zone industrielle en 2023 voire en 2024 pour la ZI. Une réunion sur le sujet aura lieu le 09 janvier 2023.

Une nouvelle fiche a été portée dans le registre Hygiène et Sécurité le 08/12/2022. Les éléments ont été transmis comme d'habitude à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à Amiens Métropole, sans réaction à ce jour.

> La CGT souligne qu'il y a eu a eu des accidents du travail dû à l'état des routes et qu'il est déplorable de constater qu'Amiens métropole n'investit pas sur cet axe majeur de circulation contrairement à son discours sur les mobilités douces.

Fiches 175 : Un nettoyage des ventilo-convecteurs a été demandé et effectué par la société. Une vérification du contrat va être faite pour connaître la fréquence des interventions.

Le nettoyage des ventilos-convecteur a été effectué par DALKIA. Le dernier nettoyage remonte à 2020. Il a été exigé que les filtres soient remplacés. Les agents de DALKIA ont utilisé le stock de filtres qui restait du précédent titulaire du marché (AXIMA), il était cependant insuffisant pour changer l'ensemble des filtres. Le nombre de manquants ont été remontés et ils viendront les remplacer.

Une vigilance particulière est faite sur ce point. Le contrat prévoit une visite annuelle qui n'a pas été faite depuis 2020. On peut s'en étonner. Normalement, il faut changer les filtres une fois par an et les aspirer 6 mois plus tard. Le contrat va être vérifié.

Fiche 176 du 06.10.2022 : Les agents d'entretien en arrêt maladie n'ont pas été remplacés ce qui a obligé à prioriser les interventions sur les sanitaires, les circulations et la salle de restaurant. Depuis le mois de mai 2023, le nouvel agent d'ISS donne entière satisfaction, espérons que son contrat sera maintenu. **La DISI demandera à ce que ce soit le cas.**

La fiche est clôturée.

Fiche 177 (Fief) : Les véhicules RIFTER ne disposent pas de caméra de recul. La direction a acheté ces véhicules sur catalogue avec l'équipement obligatoire. De plus, le plafond a été atteint pour ces achats. La direction prend note pour les futures acquisitions.

Un devis a été fait pour ajouter un radar de recul sur un véhicule rifter de la CID 62 le 1^{er} juin. Si le test sur six mois est concluant cela sera étendu aux autres véhicules.



Rouen :

Fiche 160 : Des dalles de terrasse se décollent encore, une surveillance est assurée par l'équipe technique pour s'assurer de la bonne tenue de la réparation.

> **Les résultats de l'audit bâtiminaire seront communiqués dans une prochaine instance. Cet audit va permettre de faire des interventions planifiées. Le bon état du bâtiment a été souligné. Concernant les dalles, leur bon état a été constaté, il est proposé de refaire le positionnement sur un lit de sable ou sur des plots pour permettre l'écoulement de l'eau sous les dalles. Des devis sont en cours, on attend leur retour et leur prix pour voir si c'est possible.**

Fiche 132 du 11.03.2020 : état du carrelage des sanitaires : Un nettoyage a été fait par la Société prestataire avec une laveuse mécanique début octobre en complément de ceux réalisés par les Services techniques. Il faut maintenir ce dispositif pour assurer un ménage satisfaisant. Ce fait est remonté dans le duerp un point doit être refait avec la société de nettoyage.

> **Il faudrait peut-être changer le carrelage ou le peindre pour ne plus faire un nettoyage périodique de ces surfaces.**

Fiche 167 : Une collègue a arraché sa chaussure en voulant retenir la porte d'entrée avec son pied. La tension du groom a été vérifiée. La surveillance du groom est maintenue.

La fiche a été clôturée.

Fiche 173 : Fiche récurrente sur le nettoyage des locaux et des sanitaires.

Une expérimentation est faite à Rouen avec la mise à disposition d'une poubelle globale sur le service. Cela dégage 1/4 d'heure pour la femme de ménage mais concrètement est-ce que le ménage est mieux fait derrière ? Les agents ne doivent pas compenser.

Des consignes plus strictes vont être données à la société de nettoyage pour améliorer la qualité de celui-ci.

On maintient l'expérimentation et si ça ne fonctionne pas et bien elle sera annulée.

Fiche 174 : Le suivi des consommables (sacs poubelles ...) relève du fonctionnement normal.

La fiche est clôturée.

Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2023 :

Elle est présentée par Mr Wintrebert qui est ISST dans le Nord. Au 1^{er} janvier 2023 sera mis en place le Comité Social d'Administration (CSA). Il se déclinera à la Disi par un CSA et une formation spécialisée (ayant une compétence plutôt CHS).

Son objectif est de créer une certaine harmonie dans toutes les directions et l'ensemble des CSAL-FS. Elle reprend des axes qui sont repris d'une année sur l'autre et des nouveaux.

Elle comporte 8 points importants :

- mise en place des CSAL-FS : le budget est composé en 2 parties (une partie locale et une enveloppe régionale pour de la formation)
- accompagnement du changement lors des restructurations des services pour mettre en place une prévention des risques.
- mener une réflexion sur le développement du télétravail : son impact, les agents ... dans l'année
- continuer la formation en matière de santé et de sécurité, un catalogue de formation est mis en place.
- renforcer le suivi des accidents de service ou de travail. Réfléchir sur les causes et comment les éviter.
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents. Cet axe s'adresse surtout aux médecins du travail, à l'assistant du service social et aux assistants de prévention.
- maîtrise du risque amiante en continuité de ce qui a déjà été fait. Une nouvelle version du guide amiante va sortir et sera présentée par l'ISST.
- accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique. (ex : remplacer par des éclairages led ...)

Pour les télétravailleurs il faut voir si les équipements sont bien pris en compte, s'il y a des manques il faut les faire remonter. Pour le moment seules sont prises en compte les prescriptions médicales mais on prend les demandes et on analyse. Les écrans sont fournis (1 écran par agent). On fera du cas par cas en fonction du métier des agents tout en tenant compte du budget.

Une réflexion sur les équipements en télétravail sera menée dans l'année.

Les formations sur les TMS sont sorties et seront proposées. Leur coût sera imputé sur le budget régional.

Présentation du rapport de l'ISST suite à sa visite du site de Lille :

Suite à sa visite du site de Lille, l'ISST a fait constaté que les bâtiments sont bien entretenus mais il a fait des remarques sur différents points : Porte coupe feu non équipée de poignée, signalétique amiante, produits dangereux utilisés par l'agent technique non répertoriés et non dotés de fiches, stores à la CID ...

Les principales demandes ont été traitées et les stores de la CID ont été commandés. La direction doit faire une réponse sur les différents points dans les 6 mois.

Budget CHSCT 2023 :

Pour le budget 2022, 46 363,29 € ont été dépensés, reste de 0,71€.

Les crédits de la Formation Spécialisée de la DiSI NORD alloués pour 2023 s'élèvent à 37390 € (après réserve de 9%) et 6989 € pour l'enveloppe mutualisée régionale formation.

Un groupe de travail pour discuter de l'utilisation des crédits s'est réuni le 02/05.



Le budget permet de couvrir :

- Des achats de matériels informatiques (support double écran, souris ergonomiques,...), des équipements de protection individuelle (vêtements de travail, chaussures de sécurité ...), des repose-pieds et des matériels de sécurité incendie.

- Des formations :

Les formations habituelles sont envisagées (habilitations électriques, manipulations extincteurs, formations conduite, formations SST et premiers secours formations gestes et postures ...)

FO souhaite que la prise en charge financière des formations électriques se fasse sur la DGF et non sur le budget du CSAL-FS. La direction estime que c'est une dépense à imputer au CSA-FS. FO estime que ce sont des formations obligatoires pour les CID/SIL et que dès lors elles devraient être financées par la DGF. Ceci permettrait de dégager des budgets pour des formations telles que la prévention des risques routiers qui dont le périmètre pourrait être étendu. La CGT a soutenu cette proposition.

La DISI l'a rejetée.

L'ISST précise qu'il faut déterminer le cadre d'intervention des agents pour les former en conséquence. Il faut détailler les missions au formateur et adapter la certification. Une étude sera faite à notre demande sur le sujet.

Problème de certification de conformité (électrique) des locaux informatiques. La CGT rappelle que les locaux dans lesquels interviennent les personnels CDI/SIL ne dispose d'aucun document attestant de cette conformité. La DISI affirme que des demandes en ce sens vont être refaites aux directions. Les formations électriques vont être revues pour être d'un niveau nécessaire à l'exercice en sécurité de toutes les missions. Le niveau d'habilitation devra être harmonisé en ce sens. La DISI s'engage à mener une étude en ce sens.

Un texte prévoit le recyclage de l'habilitation électrique tous les 2 ans sinon l'agent perd son habilitation.

> Concernant les formations aux risques routiers, la direction n'entend pas étendre ces formations aux agents autres que les cid-sil et agents techniques mais des formations pour les cyclistes seront prévues car il faut axer sur la mobilité douce.

Il faut inciter les collègues à participer aux formations PSC1.

Une formation utilisation de la chaise d'évacuation est envisagée. Cette chaise est présente sur Rouen, Amiens et Caen mais pas à Lille où elle n'a pas d'utilité car il y a un local d'attente a été mis en place. La formation coûte 600€ pour 10 personnes mais qui former avec le télétravail ?

Un recensement va être lancé sur ces différents sites.

Pour le plan d'évacuation de Rouen, le devis se monte à 936€. **Il sera mis à disposition sur le serveur.**

Il reste à trouver le siège pliant pour le local d'attente de Lille. Une prise de renseignements auprès des pompiers va être engagée.

Une formation pour les tms (troubles musculo-squelettiques) notamment pour les télétravailleurs est envisagée, **un recensement sera effectué.**

A l'issue de cet échange, un vote à l'unanimité a été fait par la CGT et FO.

Points sur les agents en situation de télétravail complet

Suite à la publication de ce décret et face à l'évolution de l'épidémie de Covid-19, une préconisation a été émise afin de reconvoquer devant le médecin du travail l'ensemble des agents dits : Vulnérables.

Le médecin a revu ces personnes et deux hypothèses se présentent : 2 personnes sont revenues au travail et les 6 autres sont restées en télétravail complet. Ils seront revus dans les 6 mois par le médecin.

Le même dispositif a été appliqué pour toutes les personnes ayant plus de 3 jours de télétravail (16 personnes).

Réorganisations / installations / déménagements / travaux sur les sites :

ESI d'Amiens : réaménagements des locaux de la CID 02 : Le réaménagement est terminé et s'est correctement déroulé, les espaces de stockage ont été déplacés. Le ressenti des agents est plutôt bon.

Le remplacement des fenêtres, est également prévu. Le calendrier de réalisation des travaux est attendu.

DUERP

La campagne DUERP a commencé le 06/02/23. Les réunions de service ont eu lieu par les chefs de service sauf à Caen où les agents n'ont pas souhaité y participer. Les risques ont été saisis dans l'application par l'assistante de prévention et comportait 216 lignes.

Un premier groupe de travail (GT) s'est réuni le 09/05/23. Il a commencé l'analyse des risques et les situations d'exposition. Un second GT est prévu le 30 mai pour poursuivre cette analyse.

Selon la direction, 1 agent sur 2 participe aux réunions DUERP. On peut déplorer ce manque de participation des collègues, on les incite à participer davantage et à s'exprimer sur le sujet.

Fiches accident du travail.

4 accidents du travail : 1 accident de trajet et un accident de service.

Il faut trouver le temps de les analyser et voir comment faire pour les éviter. 2 accidents à vélo et 1 en trottinette ce qui prouve qu'il faut mettre en place des formations pour les cyclistes.

Registre SST et questions diverses :

- **Fiches 180 (Lille) :** l'ambiance acoustique du bureau du responsable de l'INTEX de l'ESI de LILLE est très mauvaise. Il est impossible d'y réaliser des audios tant la résonance est élevée du fait notamment de la hauteur de plafond. Il serait souhaitable d'installer des panneaux phoniques dans ce bureau à l'instar de ce qui a été fait dans les bureaux des agents du service.



L'étude de faisabilité est en cours. L'isst est passé voir le bureau qui est individuel donc il y a moins de résonance.

- **La lettre de mission de l'assistant de prévention** a été faite. Elle va être signée, les instances changent mais les missions restent les mêmes. Elle sera publiée sur le site intranet.

- **Amiens, cité du XXI^e siècle :**

Les travaux ont redémarré avec le nouveau préfet par un GT informatique.

La livraison du bâtiment est décalée à fin octobre 2023 et les locaux en 2024.

Il y aura 70 places pour les véhicules de service, et d'autres places louées dans les parkings alentour. Il n'y a pas une place par agent car la gare est à proximité, il y aura des garages à vélo ...

Restauration : *Un compte-rendu sera mis à disposition par les représentants CGT à la suite de chaque Conseil d'Administration.*

La CGT a rappelé l'inquiétude des agents qui ne pourront utiliser les transports en commun et devront trouver le moyen de se garer gratuitement.

La direction répond qu'une place pour 3 agents sera proposée dans des parkings alentour (moins de 5mn à pied). Il faudra répartir ces places en fonction du télétravail, l'organisation de cette opération reste à définir. La "solution" d'utiliser des parkings gratuits à l'extérieur d'Amiens puis des bus a été évoquée (?!).

La question posée par la CGT de savoir si les agents habitant loin seraient privilégiés pour l'obtention de ces places a reçu une réponse pour le moins évasive... Les choses seront tranchées en temps voulu (!?) le DISI a seulement assuré que ces places ne seraient pas réservées aux cadres.

Points d'actualités : le mobilier avec l'utilisation de "mobilier innovant". Chose nouvelle, **le réemploi de mobilier devra être encouragé.**

Le déménagement est prévu au 2^e trimestre 2024 (mai juin).

- **La CGT évoque un agent à l'Esi de Lille** qui est en grande difficulté en ce moment. Sa détresse se répercute sur l'ensemble de ses collègues qui s'en trouvent fragilisés et ne savent plus comment lui venir en aide.

Notre position est qu'il faut qu'elle se soigne et qu'elle soit accompagnée pour s'en sortir.

Mme Gestas précise qu'elle est soignée et qu'elle est bien entourée mais la direction voudrait qu'elle ne perturbe pas ses collègues. Elle va être reconvoquée par le médecin du travail.

Mme Gestas va refaire le point avec la direction à ce sujet et se propose de revenir voir les collègues si cela s'avère nécessaire.

- **Des conseils médicaux** avec l'élection des représentants syndicaux sont prévus. Ils seront évoqués lors d'un CSAL devant se tenir au plus tard avant le 30/06/23. (décret de mars 2023).

----- fin du CHS -----

